

Catégories d'immeubles	Tarif/m <sup>2</sup>
3° Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale, industrielle ou artisanale ; garages et aires de stationnement couvertes faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou artisanale ; locaux à usage industriel ou artisanal et bureaux y attenants ; locaux des villages de vacances et des campings ; locaux des sites de foires ou de salons professionnels ; palais de congrès.	309 €
4° Locaux d'habitation et leurs annexes construits par les sociétés immobilières créées en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 ; foyers-hôtels pour travailleurs ; locaux d'habitation et leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé à l'accession à la propriété ou d'un prêt locatif aidé ; immeubles d'habitation collectifs remplissant les conditions nécessaires à l'octroi de prêts aidés à l'accession à la propriété ; locaux d'habitation à usage locatif et leurs annexes mentionnés au 3° de l'article L. 351-2 du Code de la construction et de l'habitation qui bénéficient de la décision favorable d'agrément prise dans les conditions prévues aux articles R. 331-3 et R. 331-6 du même code à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 1996 ou d'une subvention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ; logements-foyers mentionnés au 5° de l'article L. 351-2 du même code ; résidences hôtelières à vocation sociale mentionnées à l'article L. 631-11 du même code.	268 €
5° Locaux d'habitation à usage de résidence principale et leurs annexes, par logement : a) Pour les 80 premiers m <sup>2</sup> de surface hors œuvre nette. b) De 81 à 170 m <sup>2</sup> .	381 € 557 €
6° Parties des bâtiments hôteliers destinés à l'hébergement des clients.	540 €
7° Parties des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes, autres que ceux entrant dans les 2° et 4° catégories et dont la surface hors œuvre nette excède 170 m <sup>2</sup> .	732 €
8° Locaux à usage d'habitation secondaire.	732 €
9° Autres constructions soumises à la réglementation des permis de construire.	732 €

### 375 Le DJCE de Nancy fête ses 30 ans d'existence

#### DJCE Nancy, communiqué

Le Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires (ex-DESS Droit des affaires et fiscalité) – Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)

de Nancy a fêté ses 30 ans le 29 novembre 2008. Depuis 1978, ce sont plus de 600 étudiants qui ont suivi cette formation de haut niveau, dirigée par MM. Christian Gosserez et Pierre-Jean Gaudel, assistés par l'équipe pédagogique composée du doyen Bernard Gross,

d'Alexia Schons, Frédéric Ferry, Christel Diehl, Marie Simon, Alexandre Lacresse et Jean-François Remy ainsi que Monique Rosenberg, secrétaire du DJCE. Nous présentons ci-dessous la photo de la « promotion des 30 ans ».

